

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 07 12 2021

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le sept décembre le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. YCART Bernard, M. GAUDRY William, Mme SUZZARINI Cécile.

Excusés : M. BLANCHARD Vincent, Mme PALLANCHARD Elodie

Absent :

Date de convocation du Conseil : 29 novembre 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du 09 novembre 2021 à l'unanimité des présents, moins une abstention due à l'absence du conseil.

Transposition du nouveau régime indemnitaire

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des dispositions suivantes :

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Il s'appliquera progressivement jusqu'au 1^{er} janvier 2017 aux autres cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.

A ce jour, les bénéficiaires du RIFSEEP sont :

A compter du 1^{er} juillet 2015 : les administrateurs

A compter du 1^{er} juillet 2016 :

Attachés, secrétaires de mairie

Rédacteurs, éducateurs des APS, animateurs

Assistants socio-éducatifs

Adjoint administratifs, ATSEM, agents sociaux, opérateurs des APS, adjoints d'animation

Conseillers socio-éducatifs

Techniciens territoriaux

Ces cadres d'emplois ne bénéficient plus de l'IAT, de l'IEMP, de l'IFTS. Les autres cadres d'emplois continuent de percevoir les anciennes primes

Article 1 :

Les délibérations antérieures : l'IEMP du 28 mars 2013 et l'IAT du 8 octobre 2010 sont modifiées pour prendre en compte les nouveaux bénéficiaires du RIFSEEP.

Tous les autres articles et modalités sont inchangés.

Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Travaux renforcement du réseau d'eau potable et assainissement du Grand Oriol de Villard Julien

M. Le Maire présente les principes et le contenu du projet de contrat de rattrapage structurel élaboré en partenariat avec l'agence de l'eau, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes du Trièves et l'ensemble de ses communes classées en zone de revitalisation rurale.

Ce contrat concerne les projets intéressant l'eau potable et l'assainissement domestique, et permet de sécuriser les financements attractifs proposés par l'agence de l'eau dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024). Ce contrat porte sur les années 2022 à 2024.

Dans le cadre de ce contrat, la commune de Cornillon ne Trièves se propose d'inscrire le (les) projet(s) suivants :

- Renforcement du réseau d'eau potable du Grand Oriol évalué à 55 931 € HT,
- Renforcement du réseau d'eau potable de Villard Julien évalué à 28 874 € HT,

M. le Maire rappelle que les financements inscrits dans le plan d'action du contrat ont été calculés sur la base des données techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat. Ces financements seront précisés lors du dépôt du dossier complet de demande de financement.

Il rappelle également les conditions préalables à la mobilisation de ces financements, précisées dans les articles 4.2 et 4.3 du contrat : tarification du service d'eau et d'assainissement, bancarisation des indicateurs dans SISPEA, valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale,

Considérant ces éléments, le conseil municipal :

- approuve les termes du projet de contrat de rattrapage structurel élaboré pour les communes classées ZRR de la Communauté de Communes du Trièves,
- s'engage à satisfaire aux conditions préalables d'accès aux financements de l'agence et du Département, et à démarrer les projets renforcement du réseau d'eau potable du Grand Oriol et de Villard Julien selon l'échéancier indiqué dans le plan d'action du contrat et en tout état de cause avant la fin 2024,
- autorise M. le Maire à signer ce contrat.

MOTION DE SOUTIEN AUX SERVICES DU SIAD & DE L'ADMR DE MENS

Suite au courrier commun d'alerte et d'interpellation de l'ADMR et du SIAD de Mens concernant l'impact des directives actuelles, par ailleurs inégales entre les différents dispositifs sanitaires et médico-sociaux, les mettant en difficultés pour assumer leurs missions actuellement, le Conseil Municipal adopte une motion.

Ainsi, considérant qu'une mise en concurrence des dispositifs n'est pas souhaitable pour un schéma territorial cohérent de la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées, le Conseil Municipal demande instamment à l'Etat, à l'ARS et au Département :

- une prise de décisions fermes et claires concernant la suite à donner aux suspensions de contrat de travail du fait de la non-présentation d'un pass-sanitaire en règle,
- l'harmonisation réelle des directives en matière de vaccination contre la covid19 pour toutes les structures et intervenants à domicile relevant du soin et de l'aide à la personne,
- la clarification des instructions concernant les augmentations salariales en SIAD ; et l'octroi de financements supplémentaires pour couvrir les dépenses liées aux augmentations en SIAD comme à l'ADMR,
- le développement d'une politique volontariste en faveur de la formation professionnelle des interventions à domicile et de valorisation, notamment financière, des emplois de l'aide à la personne.

Tout ceci afin de garantir une prise en charge adaptée, suffisante et sûre des personnes âgées et/ou handicapées du territoire.

Questions diverses :

ONF : pour information un agent doit partir à la retraite en 2022, rester vigilant sur le maintien du poste, en effet il semblerait qu'il ne soit pas remplacé.

Columbarium : il a été livré, l'installation est prévue en fonction des intempéries.

Travaux isolation plafond de la cave : travaux terminés.

Eau potable Blanchardeyre : problème de conformité, bien avertir les personnes concernées dès que nous en sommes informés.

Vœux 2022 : une nouvelle fois annulée suite à la crise COVID

CCAS : les colis seront distribués le samedi 18 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.